



Volet 2

Consultation sur la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada

MÉMOIRE

Déposé à Environnement et Changement climatique Canada

le 9 février 2024



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Recherche

Bérénice La Selve, recherchiste, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Patrick Morin, directeur général, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Andréanne Paris, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montérégie

Rédaction

Bérénice La Selve, recherchiste, RNCREQ

Andréanne Paris, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de Montérégie

**Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement du Québec**
Maison du développement durable #380A
50, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC, H2X 3V4
514 861-7022
www.rncreq.org

Table des matières

- Présentation du RNCREQ et des CRE.....4
- Introduction..... 5
 - 1. Compétence du gouvernement fédéral.....5
 - 2. Cohérence gouvernementale..... 5
 - 3. Cibles et indicateurs.....6
 - 4. Concertation des parties prenantes.....7
- Conclusion..... 8
- Récapitulatif des recommandations..... 9
- Bibliographie..... 10
- ANNEXE : PLAN NATURE - RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....11

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE. La liste a continué de s'allonger jusqu'à couvrir tout le territoire, jusqu'en 2023 avec la création du CRE Îles-de-la-Madeleine.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les dix-sept CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyen.ne.s et des entreprises.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions en leur nom.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable

Introduction

Lors de la COP 28 qui s'est déroulée à Dubaï en 2023, le Ministre de l'environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault a annoncé l'engagement du gouvernement du Canada à présenter en 2024 un projet de loi fédéral sur la responsabilité envers la nature. Cette loi établirait "un cadre de responsabilisation afin que le gouvernement fédéral respecte ses engagements au regard de la nature et de la biodiversité aux termes du Cadre mondial de la biodiversité" (communiqué de presse).

Parmi ses étapes de mise en œuvre figure une Stratégie canadienne pour la biodiversité à l'horizon 2030 (ci-après "la Stratégie").

Dans cette même annonce, il est mentionné que le Canada s'associe aux États-Unis et à l'Australie pour lancer l'initiative Natural Capital Accounting, Environmental-Economic Accounting, and Related Statistics (comptabilisation du capital naturel, comptabilisation environnementale et économique, et statistiques connexes), qui aidera les décideurs à tenir compte de la valeur totale de la nature lors de l'élaboration des plans et des politiques.

Du 15 mai au 14 juillet 2023, le gouvernement du Canada a ouvert un sondage portant sur les questions, défis et les opportunités présentés par la Stratégie, auquel le RNCREQ a répondu via le formulaire web. Ensuite, fin 2023, le gouvernement a soumis à la consultation publique une version provisoire de la Stratégie détaillant la programmation et les investissements déjà existants avec un appel aux "suggestions d'outils, d'actions et de chemins critiques à inclure".

Le RNCREQ présente ici ses recommandations concernant cette ébauche de Stratégie.

1. Compétence du gouvernement fédéral

Le RNCREQ observe qu'un certain nombre des cibles du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) citées dans l'ébauche de Stratégie sont directement influencées par l'action du gouvernement fédéral. Prenons en exemple la cible 6, qui vise les espèces exotiques envahissantes : l'import des espèces horticoles envahissantes est une compétence fédérale et le gouvernement pourrait sans attendre interdire l'import de ces espèces et sanctionner les pépinières réfractaires.

Le RNCREQ est d'avis que le gouvernement fédéral devrait dès à présent identifier les champs dans lesquels il peut agir sans attendre.

Le RNCREQ recommande que le gouvernement fédéral identifie pour chacune des cibles du CMB ses compétences et établisse une feuille de route des actions qu'il peut mettre en place sans attendre.

2. Cohérence gouvernementale

Le RNCREQ observe que le document de consultation fait état d'efforts de concertation auprès d'un grand nombre d'acteurs, mais ne mentionne pas le travail de concertation effectué auprès des ministères fédéraux. Ces ministères auront cependant un grand rôle à jouer notamment dans la mobilisation et l'engagement. De plus, au nom de l'exemplarité de l'État, il faut s'assurer que leurs projets ne vont pas à l'encontre des objectifs de la Stratégie.

Le RNCREQ recommande qu'un-e répondant-e de la Stratégie soit publiquement désigné-e dans chaque ministère fédéral et dans chacun de leurs bureaux provinciaux, afin d'assurer la cohésion avec la Stratégie des autres stratégies en action.

Le RNCREQ réitère la recommandation émise dans le sondage de l'été 2023 : appliquer une grille d'analyse biodiversité (un "test Kunming-Montréal") à tous les projets du gouvernement ainsi qu'à tous les projets financés par le gouvernement, et refuser le financement en cas d'impact négatif sur la biodiversité.

3. Cibles et indicateurs

La liste d'indicateurs présentée sur l'ébauche de Stratégie indique qu'un certain nombre d'entre eux sont "en cours d'élaboration". Le RNCREQ comprend qu'il s'agit d'une ébauche et que beaucoup des indicateurs du Cadre de suivi du CMB sont encore en cours de développement.

Cependant, le RNCREQ est d'avis qu'il faudrait identifier dès à présent des indicateurs déjà existants au Canada et se rapprochant des indicateurs du Cadre de suivi afin de pouvoir commencer certains suivis. Il existe déjà des données qui pourraient fournir une réponse partielle mais suffisante pour commencer le travail en attendant la mise en place de l'indicateur du Cadre de suivi. Ces indicateurs existants pourraient alimenter le rapport d'étape, assurant que ce dernier ne soit pas uniquement un rapport sur le déploiement de la Stratégie, mais permette de rendre compte de progrès vers l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Voici quelques exemples d'indicateurs existants :

Cible 7 (agriculture) : les indicateurs proposés dans le document de consultation ne semblent pas couvrir l'ensemble des aspects agro-environnementaux. Pourtant, des indicateurs ont été développés par Agriculture Canada et sont consultables dans le [Rapport de L'agriculture écologiquement durable au Canada](#).

Les données associées à l'indicateur 1.1 "*Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité**" peuvent être collectées dans les Plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN). Un certain nombre de ces plans sont en attente d'approbation de la part du ministère de l'Environnement, cependant la liste des MRC qui les ont adoptés est consultable auprès du MELCCFP.

En outre, le RNCREQ est d'avis qu'il faudrait développer un indicateur permettant de s'assurer que le gouvernement fédéral prend action dans les délais prescrits pour la mise en place de la [cartographie de l'habitat essentiel](#) et des [programmes de rétablissement](#) pour les espèces inscrites au [Registres des espèces en péril](#).

Le RNCREQ recommande que le rapport d'étape contienne des données extraites d'indicateurs existants qui se rapprochent des indicateurs nommés par le Cadre de suivi.

Le RNCREQ recommande que la Stratégie propose un échéancier pour la mise en œuvre d'actions permettant l'atteinte des cibles.

Le RNCREQ note également l'annonce faite par le Ministre Guilbeault du lancement de l'initiative de Comptabilisation du capital naturel. Bien que le RNCREQ soit en faveur d'une telle comptabilisation si elle permet de financer la restauration de milieux naturels détruits, il tient néanmoins à rappeler qu'une telle initiative ne doit pas être perçue comme une autorisation de destruction en échange d'un certain montant. Tel qu'expliqué dans ses prises de position concernant les nouvelles OGAT (2023) ou la consultation sur le territoire et les activités agricoles (2023, 2024), le RNCREQ est d'avis qu'une telle comptabilisation doit s'assortir d'une étude approfondie de la capacité de charge environnementale et que, lorsque la capacité de support des milieux concernés est à son maximum, la destruction doit être interdite.

Le RNCREQ recommande que l'initiative de comptabilisation du capital naturel prenne en compte la notion d'irremplaçabilité de certains écosystèmes en excluant d'emblée les écosystèmes les plus fragiles, via par exemple la liste rouge des écosystèmes.

4. Concertation des parties prenantes

Le résumé exécutif complet est disponible en annexe.

En accord avec les cibles 22 et 23 du CMB, il est important que les parties prenantes à la mise en place de la Stratégie soient identifiées, rejointes et financées. En effet, pour que la Stratégie soit une réussite, il est nécessaire d'impliquer et de mobiliser la communauté partout au Québec.

Afin de respecter les engagements pris dans l'accord Kunming-Montréal, le gouvernement du Québec a lancé son Plan Nature en 2023 et a mandaté le RNCREQ pour l'organisation des actions de mobilisation de ce Plan.

Le RNCREQ a réalisé ce mandat en deux parties : en premier lieu, la tenue d'une consultation nationale suivie de 17 consultations régionales qui ont engagé près de 1200 participant-es de tous les secteurs socio-économiques du Québec, puis en deuxième lieu une mobilisation des parties prenantes afin d'obtenir des résolutions-cadres confirmant leur engagement dans la réussite du plan.

Voici une synthèse des retours obtenus suite à la mobilisation du Plan :

- Retours positifs :

Une grande volonté d'agir a été manifestée par les parties prenantes, les rencontres occasionnées par le Plan nature ont favorisé la concertation.

Les axes et les cibles du Plan nature ont majoritairement rencontré l'approbation des organismes consultés car les enjeux de biodiversité font souvent partie de leur réflexion stratégique.

Les participant-es aux rencontres ont montré une ouverture au dialogue.

Les résolutions qui ont suivi les consultations ont permis la mobilisation.

- Retours négatifs :

Beaucoup d'organismes n'ont pas voulu signer de résolution car le Plan nature leur semble encore trop flou pour qu'ils s'engagent à le soutenir.

Les questions sur le financement sont récurrentes : comment les sommes seront réparties, seront-elles suffisantes pour les besoins de tous les acteurs?

Les agriculteurs craignent la diminution des pesticides sans alternative, les municipalités font face aux pressions citoyennes non seulement pour davantage de conservation, mais aussi pour qu'elle ne se fasse pas sur les terres privées, de plus elles manquent de moyens pour appliquer les règlements ; des lourdeurs administratives du côté des ministères sont mentionnées par plusieurs parties prenantes.

- Attentes :

Il faut que le Plan nature soit rapidement publié et mis en œuvre, et qu'il soit suffisamment ambitieux pour atteindre les cibles du CMB.

Le financement doit inclure un fonds régional plutôt qu'une enveloppe provinciale et un soutien financier pérenne pour les organismes de terrain de manière à ce qu'ils puissent poursuivre les actions existantes et en développer de nouvelles.

La mise en œuvre doit être équitable et transparente.

Tous les ministères doivent être impliqués et avoir une vision cohérente.

- Résolutions :

619 résolutions-cadres et lettres d'engagement ont été adoptées à travers tout le Québec suite à cette mobilisation. 54,6% des résolutions adoptées engagent le secteur municipal.

- Retours sur la mobilisation :

Le temps imparti pour obtenir les résolutions a joué en notre défaveur. La plupart des CA se réunissant en février, beaucoup d'entre eux n'ont pu se rencontrer dans les temps.

Nous retenons de cette expérience de mobilisation au Québec que, pour maximiser le succès d'une stratégie nationale en faveur de la biodiversité, il faut accorder le temps adéquat à la consultation et aux échanges permettant de remporter l'adhésion des parties prenantes.

Conclusion

Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde. Nous sommes également l'un des cinq pays qui, ensemble, abritent plus de 70 % des aires de nature sauvage restantes dans le monde (Watson et al, 2018). Le Canada abrite 20 % des réserves d'eau douce de la planète, 25 % des terres humides de la planète, 24 % des forêts boréales de la planète, ainsi que le plus long littoral et l'un des plus grands territoires marins au monde. Les écosystèmes du Canada sont d'une importance mondiale et comprennent de vastes zones de nature sauvage ; le document d'étape soumis à la consultation souligne que ces écosystèmes fournissent un habitat essentiel à environ 80 000 espèces.

Plus encore que d'autres pays, nous avons le pouvoir et donc la responsabilité d'agir au plus vite pour protéger la richesse sans pareille qu'est notre biodiversité, dans le respect des principes de justice environnementale et d'équité générationnelle.

Le RNCREQ a présenté des recommandations visant à permettre la mise en place rapide d'actions afin de commencer sans attendre les travaux nécessaires pour atteindre les cibles du CMB.

Nous n'insisterons jamais assez sur l'urgence d'agir et sommes confiant-es que le Canada possède tous les atouts pour mener à bien cette Stratégie, s'il prend action sans attendre et aligne toutes ses actions sur cette Stratégie.

Récapitulatif des recommandations

Recommandation 1

Le RNCREQ recommande que le gouvernement fédéral identifie pour chacune des cibles du CMB ses compétences et établisse une feuille de route des actions qu'il peut mettre en place sans attendre.

Recommandation 2

Le RNCREQ recommande qu'un-e répondant-e de la Stratégie soit publiquement désigné-e dans chaque ministère fédéral et dans chacun de leurs bureaux provinciaux, afin d'assurer la cohésion avec la Stratégie des autres stratégies en action.

Recommandation 3

Le RNCREQ réitère la recommandation émise dans le sondage de l'été 2023 : appliquer une grille d'analyse biodiversité (un "test Kunming-Montréal") à tous les projets du gouvernement ainsi qu'à tous les projets financés par le gouvernement, et refuser le financement en cas d'impact négatif sur la biodiversité.

Recommandation 4

Le RNCREQ recommande que le rapport d'étape contienne des données extraites d'indicateurs existants qui se rapprochent des indicateurs nommés par le Cadre de suivi.

Recommandation 5

Le RNCREQ recommande que la Stratégie propose un échéancier pour la mise en œuvre d'actions permettant l'atteinte des cibles.

Recommandation 6

Le RNCREQ recommande que l'initiative de comptabilisation du capital naturel prenne en compte la notion d'irremplaçabilité de certains écosystèmes en excluant d'emblée les écosystèmes les plus fragiles, via par exemple la liste rouge des écosystèmes.

Bibliographie

[Comité sur la situation des espèces en péril au Canada \(COSEPAC\).](#)

Gouvernement du Canada (2024). [Stratégie 2030 : document d'étape.](#)

Gouvernement du Canada (2023/12/03). [Communiqué de presse.](#)

Gouvernement du Canada (2021). [L'agriculture écologiquement durable au Canada : Série sur les indicateurs agroenvironnementaux - Rapport numéro 4.](#)

RNCREQ (2024). [Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - volet 2.](#)

RNCREQ (2023). [Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - volet 1.](#)

RNCREQ (2023). [Consultation sur les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire.](#)

Watson et al. (2018). [Protect the last of the wild.](#)

ANNEXE : PLAN NATURE - RÉSUMÉ EXÉCUTIF

LES RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ



LES RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ, C'EST :



1 consultation avec les acteurs nationaux, à Québec



18 rapports de consultations
1 rapport consolidé



17 consultations auprès des acteurs régionaux, partout au Québec



1 mois et demi de consultations



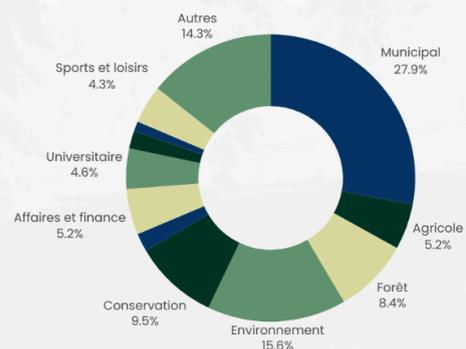
Le RNCREQ et 17 CRE engagés dans la réalisation des consultations

LES PARTICIPANT.E.S



- 2 600 invité.e.s
- Près de 1 200 participant.e.s
- Tous les secteurs représentés

REPRÉSENTATIVITÉ DES SECTEURS



LES RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

Atelier national



OBJECTIFS DE L'ATELIER NATIONAL

- Participer à l'élaboration du Plan Nature 2030
- Créer une mobilisation collective envers l'adhésion au Plan Nature 2030
- Asseoir les fondations de la mise en œuvre du Plan Nature 2030

ATTENTES DES PARTICIPANT.E.S



SATISFACTION DES PARTICIPANT.E.S

Satisfaction moyenne de 4,2 sur 5
60% ont donné des notes supérieures ou égales à 4 sur 5
Moyenne la plus faible par questions posées : 3,94

Organisation remarquable, une variété de partenaires impressionnante, une allocation judicieuse du temps pour les ateliers, et un format flexible permettant de choisir les thèmes préférés des participants (ateliers 3 et 4).

Il aurait été avantageux de travailler davantage sur des idées "comment on peut mieux collaborer" que sur des idées et des projets qui font consensus. (...) Pour accélérer la conservation, il va falloir passer à l'action et tous disaient qu'il faut pouvoir collaborer pour y arriver.

Je m'attendais à voir émerger plus d'éléments concrets et consensuels.

Le format atelier était très approprié et très bien réalisé, bravo !

LES RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

Atelier national



LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR

ACTION GOUVERNEMENTALE



- Décloisonner les décisions gouvernementales, adopter une vision interministérielle
- Adopter une cohérence des discours et des actions gouvernementales
- Simplifier les réglementations et réduire la lourdeur administrative
- Intégrer les plans et modifications réglementaires en cours au Plan
- Mettre en place des outils réglementaires – qu'ils soient efficaces et coercitifs
- Utiliser l'écofiscalité
- Associer changements climatiques et biodiversité
- Planifier à l'échelle nationale, agir à l'échelle régionale
- Conditionner les aides et autorisations à l'adoption de bonnes pratiques environnementales
- Soutenir des mesures et des financements pérennes, et favoriser l'action au-delà de 2030
- Renforcer et mettre en oeuvre les PRMH
- Assurer un soutien financier pérenne aux différents secteurs, notamment pour l'accompagnement dans l'action

LE SECTEUR MUNICIPAL



- Agir en étroite collaboration avec les municipalités
- Leur donner des moyens réglementaires et financiers
- Leur donner accès à l'expertise
- Former les élu.e.s

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES



- Placer les Premières nations en avant-plan de la gouvernance
- Ne pas sur-solliciter les premières nations
- Reconnaître les initiatives autochtones de conservation
- Favoriser l'échange entre les connaissances traditionnelles et les savoirs scientifiques

LES ENTREPRISES



- Encourager les bonnes pratiques :
 - Écoconception
 - Réparabilité
 - Économie circulaire
 - Circuits courts
- Prévenir l'écoblanchiment, encadrer la publicité

LES ORGANISMES



- Créer une communauté de pratique
- Développer une plateforme pour centraliser l'information
- Établir des partenariats entre organismes de conservation et milieu universitaire
- Collaborer davantage avec les Premières nations



COMMUNICATION SENSIBILISATION ÉDUCATION

Mettre en place un étiquetage informatif des produits

Communiquer sur les services écosystémiques rendus par la nature

Partager les connaissances entre les secteurs

Former les enseignant.e.s, inclure l'éducation à la nature dans le cursus scolaire, augmenter le nombre de sorties en nature

Éduquer le public sur le droit des Premières nations

Former les agents gouvernementaux pour communiquer avec les Autochtones

Sensibiliser et former les secteurs : industries, agricole, forestier

Assurer un financement pérenne en matière d'accompagnement

LES RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

Atelier national



LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES



À PROPOS DE LA MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place des corridors écologiques en milieu agricole, dans les centres urbains et le long des cours d'eau
- Pérenniser la restauration en connectant les milieux déjà existants
- Définir des aires protégées dans le Sud du Québec également
- Veiller à prendre la biodiversité en compte aussi dans les 70% du territoire qui ne seront pas concernés par la conservation
- Encourager les actions déjà en place plutôt que de créer de nouvelles mesures



LE SUIVI DES CIBLES

- Planifier un *Rendez-vous de la biodiversité* annuel ou tous les deux ans
- Prévoir des indicateurs de suivi et d'évaluation mesurables, à toutes les échelles
- Ajouter des cibles régionales
- Mettre en place un organisme de suivi, par exemple :
 - Rétablir les conférences régionales des élus pour suivre l'évolution des indicateurs
 - Créer une commission similaire à la CPTAQ pour les milieux naturels
- Prévoir des pénalités en cas de non-atteinte des cibles
- Mettre en place des projets pilotes



LE LIBELLÉ DES CIBLES

- Définir ou préciser les termes : conservation, AMCE, écosystème dégradé, site prioritaire, société civile, utilisation durable
- Le libellé "d'ici 2030" prête à confusion : il faut agir dès maintenant
- Les "cibles" n'en sont pas vraiment, il faut avoir des cibles évaluables et quantifiables



LES LACUNES

- Ce qu'il manque :
 - L'approche écosystémique, la notion de services écosystémiques
 - Une cible sur la connectivité
 - La question de la justice environnementale
 - De l'ambition dans l'accès à la nature (créer une cible spécifique)
 - Des mesures concernant le secteur minier
 - Un lien avec le Plan eau, la gestion des bandes riverains et des cours d'eau
- Il faut veiller à prendre en compte les 70% du territoire non concernés par la cible de conservation de 30%
- Il faut un plan de mise en œuvre : moyens, ressources, rôle des acteurs, etc.
- Il faut maintenir le dialogue, le Plan Nature ne doit pas être figé
- 2030 n'est pas une finalité (plutôt une cible intermédiaire), il faut penser au-delà de 2030

LES RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

Consultations régionales



OBJECTIFS DES CONSULTATIONS RÉGIONALES

- Identifier des actions concrètes
- Engager le passage à l'action des acteurs locaux
- Faire ressortir les enjeux régionaux et prioriser les actions régionales à consolider ou à entreprendre

LES POINTS CLÉS DES CONSULTATIONS RÉGIONALES

ACTION GOUVERNEMENTALE



- Mettre en place des outils réglementaires et veiller à leur application
- Adopter une cohérence des discours et des actions inter et intra gouvernementales.
- Adapter la planification nationale aux réalités régionales
- Intégrer la biodiversité à la gouvernance de l'État, et dans tous les secteurs
- Utiliser l'écofiscalité pour valoriser la conservation
- S'assurer d'une transparence des actions gouvernementales
- Intégrer les plans et modifications réglementaires en cours au Plan
- Mettre en place des pénalités dissuasives en cas de non respect du Plan
- Mettre en place des indicateurs de suivi du Plan

MODALITÉS DE LA CONSERVATION



- On remarque une volonté d'agir des acteurs, qui sont mobilisés pour mettre en oeuvre les actions
- Prioriser le milieu à conserver et à restaurer, avec une planification commune
- Veiller à la représentativité et à la connectivité des territoires protégés
- Développer et consolider les mesures de conservation suivantes : corridors écologiques, bandes riveraines, trame verte et bleue
- Mettre en place des aires protégées d'utilisation durable (APUD)
- Encadrer les usages sur les aires protégées

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT



- Assurer un financement pérenne aux différents secteurs, et des fonds pour les projets
- Fournir des outils, des formations, de l'information aux parties prenantes concernées
- Développer la collaboration, la concertation et la mobilisation efficace entre tous les acteurs
- Adopter une gouvernance régionale éclairée par des experts
- Définir un acteur pour coordonner et surveiller la conservation

COLLABORATION DE TOUS LES ACTEURS



- Favoriser la collaboration entre les organismes
- Décloisonner les démarches et collaborer de manière transversale et intersectorielle
- Arrimer les visions et les outils aux différentes échelles
- Rassembler la société civile autour de tables ou de plateformes
- Répéter les Rendez-vous de la biodiversité pour mobiliser le réseau d'acteurs



COMMUNICATION SENSIBILISATION ÉDUCATION

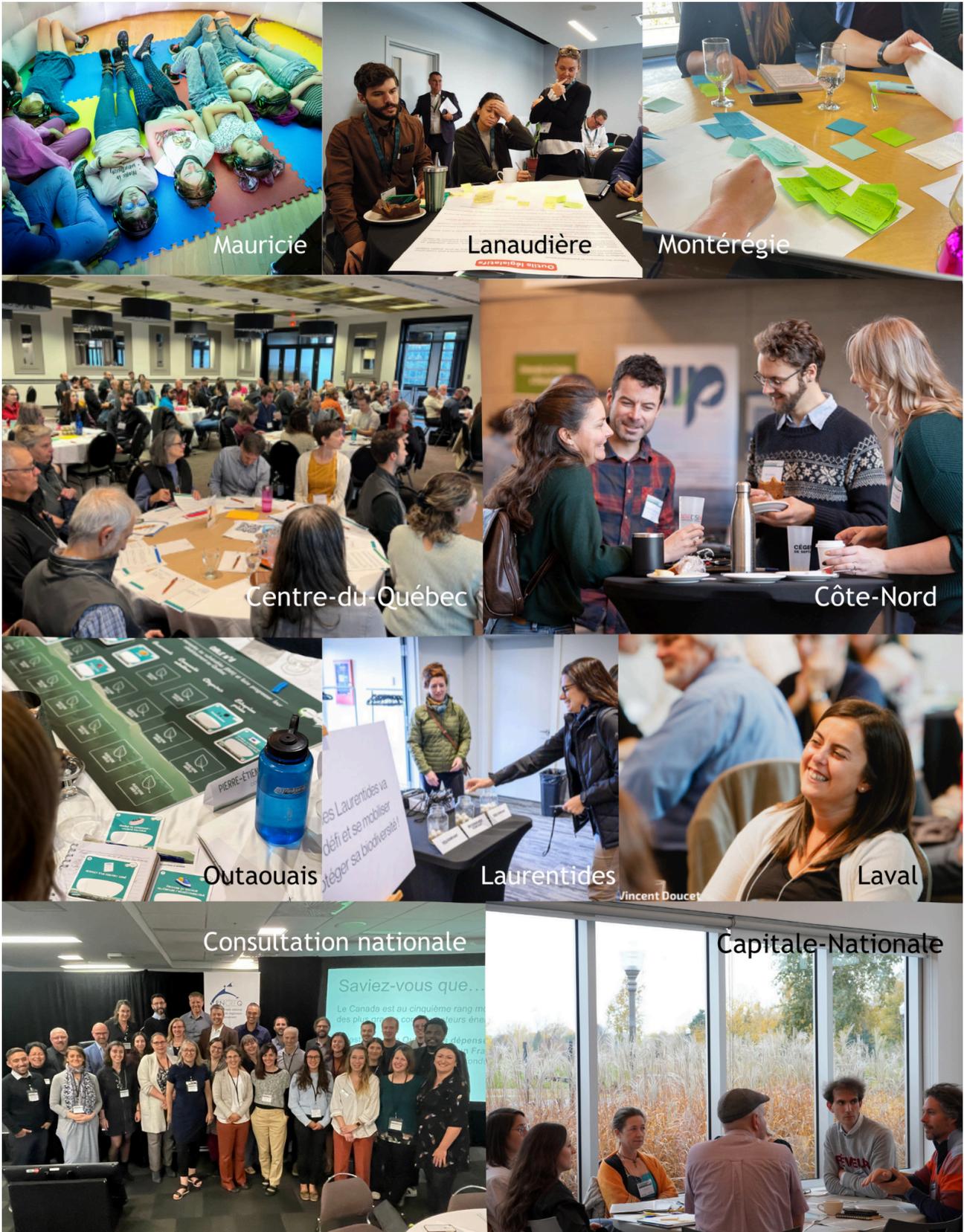
Éduquer et sensibiliser le public à la biodiversité

Former les élu.e.s

Sensibiliser les acteurs impliqués par la conservation de la biodiversité

Partager les réussites et le savoir collectif

Documenter et communiquer la valeur des services écologiques



Mauricie

Lanaudière

Montérégie

Centre-du-Québec

Côte-Nord

Outaouais

Laurentides

Laval

Consultation nationale

Capitale-Nationale